



FICHE FORMATION

ENVIRONNEMENT, ICPE & ÉNERGIE

L'étude de dangers (EDD)

Durée : 3,5 Jours

L'essentiel

Maîtriser la méthodologie d'élaboration d'une étude de dangers ICPE, de l'identification des phénomènes dangereux à la démonstration de maîtrise des risques

Trois jours et demi pour élaborer une étude de dangers d'installation classée : de l'identification des phénomènes dangereux à la démonstration de la maîtrise des risques.

Enjeux

- L'étude doit démontrer que les risques sont maîtrisés, pas seulement les décrire : chaque mesure retenue doit être justifiée.
- Le choix des scénarios détermine tout ; en oublier un fait perdre la crédibilité de l'ensemble.
- Cotation en probabilité, gravité et cinétique : des jugements d'experts difficiles à rendre reproductibles.

Objectifs pédagogiques

- Situer le rôle de l'étude de dangers dans le dossier de l'installation.
- Identifier les phénomènes dangereux et construire des scénarios d'accident.
- Évaluer probabilité, gravité et cinétique et hiérarchiser les risques.
- Identifier et justifier les mesures de maîtrise des risques.
- Structurer la démonstration de maîtrise des risques.

Programme détaillé

- 1 Cadre réglementaire et contenu attendu d'une étude de dangers.
- 2 Description de l'environnement et des installations.
- 3 Analyse des risques : identification des dangers et des scénarios.
- 4 Modélisation des effets : principes et exploitation.
- 5 Cotation, grille de criticité et hiérarchisation.
- 6 Mesures de maîtrise des risques et performances.
- 7 Étude de cas de rédaction.

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Public concerné

- Responsables sécurité et environnement, ingénieurs de sites à risques et bureaux d'études

Prérequis

- Connaissances techniques de base sur les procédés ; notions d'ICPE utiles.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel avec étude de cas de rédaction.

Évaluation des acquis

- Étude de cas de construction de scénarios et de cotation.

Cadre d'application

La formation prépare à comprendre et contribuer à l'étude de dangers ; elle ne remplace pas une étude réalisée par un organisme compétent lorsque la réglementation l'exige. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France et de l'Union européenne ; les textes applicables au Bénin ou dans un autre pays différent et doivent être vérifiés avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com